



DESTINATAIRES : À tout le personnel des soins infirmiers – Hôpitaux

EXPÉDITEURS : Mélanie Caron, chef du Département de pharmacie
Chantal Careau, directrice adjointe des soins infirmiers à la qualité
et à l'évolution de la pratique
Guillaume Ducharme, directeur adjoint à la direction qualité,
évaluation, performance et éthique

DATE : 29 janvier 2018

OBJET : Gestion des narcotiques aux unités de soins

Gestion des clés pour les unités avec voute à narcotiques

Nous désirons vous rappeler que les clés servant à ouvrir les voutes à narcotiques doivent rester en possession d'une infirmière en tout temps. Elles ne doivent jamais être laissées dans un tiroir ou sur un comptoir.

Nous vous demandons votre coopération lors de la livraison des narcotiques à l'unité de soins par le personnel de la pharmacie. Le personnel de la pharmacie n'a pas les clés des voutes.

Décompte pour les unités avec voute à narcotiques

Il est important de procéder au décompte de la voute entre tous les quarts de travail, et ce, en présence d'une personne de chacun des quarts de travail, afin de s'assurer que le décompte soit exact pour les narcotiques après chaque sortie. Ainsi, toute anomalie pourra être facilement décelée.

La vérification ne doit pas se limiter à compter uniquement le nombre d'unités ou de boîtes, mais doit aussi inclure un examen visuel de la nature des médicaments afin de déceler toute substitution, et un examen de l'intégrité des fioles et ampoules. Pour faciliter le décompte, veuillez entamer un contenu à la fois.

EN CAS DE DÉCOMPTE NON CONFORME : Tout le personnel clinique doit rester en place durant l'enquête afin d'aider à trouver la source de l'erreur. Si le décompte demeure non conforme, le chef de l'unité et le chef du Département de pharmacie (ou en leur absence : leur remplaçant) doivent être avisés et un formulaire de déclaration d'incident ou accident (AH-223) doit être rempli.

Décompte pour les unités avec cabinet automatisé décentralisé

Un décompte à l'aveugle doit être fait avant le prélèvement de chaque dose et la quantité restante dans la pochette doit être confirmée. Si le nombre n'est pas exact, un écart s'affiche au coin inférieur droit de l'écran. Dès l'apparition de l'écart, le personnel autorisé (habituellement les assistantes au supérieur immédiat) doit être avisé immédiatement pour procéder à sa résolution. Tous les écarts doivent être résolus avant la fin du quart de travail.

Précision du rôle du témoin

Lorsqu'une infirmière ou infirmière auxiliaire agit comme témoin, elle doit assister l'autre personne à la sélection du médicament, à la préparation de la dose, mais aussi à la destruction de la portion inutilisée. Ceci est aussi valide lors de l'utilisation d'un cabinet automatisé décentralisé.

Retour

Aucun retour de narcotiques ne doit se faire avec les retours des autres médicaments réguliers.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre cette information au personnel de votre équipe.

MC CC GD